

Sept-Îles, le lundi 24 novembre 2008

Monsieur Raynald Martel, secrétaire
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Appui au projet de développement hydroélectrique de la Romaine

La Jeune Chambre de Commerce de Sept-Îles a suivi avec intérêt l'évolution du projet de développement hydroélectrique de la rivière la Romaine située sur la Côte-Nord.

À titre de Nord-Côtiers, les membres directeurs de la Jeune Chambre de Commerce de Sept-Îles désirent exprimer leur opinion sur la réalisation de ce projet d'envergure dont les impacts, tant positifs que négatifs, seront d'abord assumés par les résidents et utilisateurs du territoire.

Selon notre compréhension actuelle du projet, nous croyons que le développement hydroélectrique de la rivière Romaine entraînera des retombées économiques importantes pour notre région. Cela est d'autant plus vrai considérant les bouleversements économiques mondiaux que nous vivons actuellement. Ce projet ne pourra donc qu'être des plus bénéfiques pour la Côte-Nord. Ces retombées économiques auront lieu principalement durant la construction, qui s'étalera sur une douzaine d'années au cours desquelles notre main d'œuvre et nos fournisseurs de biens et services seront mis à contribution, mais également lors de l'exploitation des centrales qui engendrera la création d'une centaine d'emplois permanents.

De plus, la venue d'un projet comme celui de la Romaine permettra aux entreprises locales et régionales de consolider leur expertise et surtout, à une époque où les départs à la retraite sont massifs, d'assurer le transfert des connaissances vers la main-d'œuvre de relève. La formation qui sera dispensée aux futurs travailleurs et l'expérience de travail que constituera la réalisation du projet seront d'une valeur inestimable pour l'ensemble de la société québécoise où la main d'œuvre qualifiée se fait de plus en plus rare. Nous sommes aussi d'avis que le rayonnement d'un tel projet saura contribuer positivement à la venue et à l'établissement de nouveaux travailleurs en région et ce, pour une très longue période. Également, avec notamment la construction d'une route permanente de 150 km, nous croyons que ce projet aura aussi une incidence positive sur l'occupation du territoire et, conséquemment, sur la mise en valeur de l'ensemble de nos ressources naturelles.

Par ailleurs, la réalisation du complexe de la Romaine permettra de favoriser le développement des collectivités locales et régionales en assurant, par le versement de compensations, la mise en œuvre de projets à caractères sociaux, touristiques, culturels et communautaires dont notre région a grandement besoin.

Toutefois, bien que la présence d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord constitue en soi un avantage indéniable pour ses résidents, nous sommes d'avis qu'une part plus significative des retombées économiques futures devrait être attribuée directement à la région. En effet, en ajoutant aux centrales hydroélectriques déjà en fonction les rendements du projet de la Romaine et l'ajout de puissance à la centrale SM-3, la Côte-Nord contribuera à près du tiers de l'effort énergétique de la province. L'ouverture dont font preuve les Nord-Côtiers quant à l'exploitation du territoire qu'ils occupent et leur volonté de s'investir dans des projets qui bénéficient à l'ensemble de la population québécoise devraient trouver écho dans les ententes de partenariat conclues entre Hydro-Québec et le milieu. Des redevances réinvesties directement sur le territoire nord-côtier au niveau du développement et du maintien de plusieurs infrastructures contribueraient à assurer son développement et à rendre son occupation plus attrayante aux yeux d'une main d'œuvre qui la considère encore trop souvent de péjorativement «éloignée».

Cela étant dit, c'est donc avec un grand intérêt que nous appuyons la démarche d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de la Romaine. Nous croyons que, dans une perspective de développement durable, les bénéfices pour la région, comme pour le reste du Québec, seront considérablement supérieurs aux inconvénients.

En vous remerciant de votre travail de concertation régionale, veuillez agréer, Monsieur Germain, l'expression de nos sentiments distingués.

Félix Tremblay
Président,
Jeune Chambre de commerce de Sept-Îles